

**Le Dimanche**  
de  
**Lille-Tourcoing**  
Hédonistique  
— illustré —  
Cinq pages d'actualité  
de nos  
et de nos feuilletons  
— intéressants —  
20 cent. à tous nos vendeurs  
et dépositaires.

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

**ABONNEMENTS**

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 44.00;	1 an, 76.00
autres départements.....	23.00;	46.00;	80.00
Belgique.....	23.00;	46.00;	80.00
Union Postale Tarif A.....	35.00;	70.00;	140.00
Tarif B.....	50.00;	100.00;	200.00

**REDACTION**..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 237.53, 237.55, 237.54.  
TOURCOING..... 26 rue Carnot. Tél. 37.  
LILLE..... 3 rue Faidherbe. Tél. 339.21.  
PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Michélieu 68.73.  
MOUCRON..... 100, Rue de la Station. Tél. 5.64.

**ANNONCES**.....

Pharmacie de Roubaix  
163, Grande-Rue  
— ROUBAIX —  
Tél. 237.53, 237.55, 237.54

## Une réforme urgente et indispensable : l'unification des polices judiciaires

Les congrès du Syndicat national des inspecteurs des polices d'Etat, de la Fédération nationale des polices et de la Fédération des polices judiciaires ont tenu, cette année, leurs assemblées annuelles à Paris.

Parmi toutes les questions qui ont été traitées, la plus importante, celle qui est de nature à intéresser plus particulièrement et plus directement le public, est sans conteste, l'unification des polices judiciaires de France.

A l'heure où l'on ne parle que de réorganisation et de réforme, il est intéressant d'indiquer les inconvénients qui résultent de l'organisation actuelle du système de police judiciaire. Les avantages qui découleraient de la réforme que les organisations professionnelles réclament instamment depuis plusieurs années, se plaçant en l'occurrence au point de vue intérêt public, seraient considérables.

L'organisation actuelle de la police judiciaire en France est défectueuse et ce n'est pas la réorganisation de la Sûreté générale — maintenant Sûreté nationale — l'organisation qui n'est en somme, si l'on se place au point de vue professionnel, qu'un coup d'épée dans l'eau, qui apporterait à la population française, justement inquiète des récents scandales et de certaines compromissions, la sécurité à laquelle elle a droit.

Il faut que les pouvoirs publics se mettent immédiatement et sérieusement à l'étude de cette importante question, conformément d'ailleurs aux déclarations qu'ils ont faites à diverses reprises aux syndicats professionnels.

Il est de toute urgence de placer toutes les polices judiciaires sous une même direction, de créer entre elles des organismes de liaison et de coordination nécessaires, de faire en sorte qu'entre ces polices séparées aujourd'hui par de véritables cloisons étanches, s'établisse une collaboration intime, étroite, continue, pour assurer dans des conditions meilleures, plus efficaces et surtout plus rapides, la

protection, la défense et la sauvegarde des personnes et des biens dont elle a la charge.

Si l'on examine la constitution des polices chargées de la répression des crimes, que voit-on ?

1° Les polices mobiles spéciales qui appartiennent directement à la Sûreté nationale et qui ont une juridiction relativement étendue.

2° Les polices judiciaires d'Etat (sept villes), dont aucune n'a le même statut, ni la même organisation.

3° Les polices judiciaires municipales qui, comme les polices d'Etat, ont leur rayon d'action limité à la ville où elles exercent.

4° La gendarmerie dans les localités où il n'existe pas de service de police.

Lorsqu'un crime est commis dans une ville quelconque, que se passe-t-il ? Le chef de la Sûreté, saisi de l'affaire, est obligé de l'abandonner dès que ses recherches le portent en dehors de la limite de la commune. Dès lors, entrent en jeu les brigades motiles, la gendarmerie et les polices locales des villes où l'individu recherché est soupçonné être allé se réfugier.

Il s'ensuit donc bien souvent que quatre enquêtes sont conduites parallèlement dans quatre directions différentes et il arrive malheureusement que chacun conserve jalousement le fruit de ses investigations.

De tout ce chaos hétéroclite, constitué d'éléments n'ayant entre eux aucun lien sérieux, aucune relation effective émerge la Sûreté nationale qui a son siège à Paris et de qui dépendent directement les polices spéciales et mobiles.

Cette administration possède évidemment une organisation matérielle autrement importante que celle de province. Mais il y a dans cette organisation une lacune grave, c'est d'avoir méconnu jusqu'ici les polices judiciaires d'Etat et les polices judiciaires municipales ; c'est de ne pas avoir incorporé dans ses cadres ces excellents éléments qui ont les mêmes risques, au même titre que les inspecteurs de la Sûreté nationale, concourent au maintien de l'ordre social et à la recherche des malfaiteurs, mais qui, cependant, ont une situation matérielle de moitié moindre que celle de leurs collègues privilégiés. C'est encore une anomalie qui doit disparaître et qui ne disparaîtra que par l'unification des polices judiciaires.

Il faut que le policier, quel qu'il soit, puisse être honorablement de sa fonction et, si, qu'il lui soit permis de rappeler les paroles prononcées par le président Sarraut, ministre de l'Intérieur, au banquet de clôture du Congrès, le 18 juin dernier, à l'hôtel Lutétia, à Paris. Après avoir déclaré qu'il faut de toute nécessité réaliser l'unification de la police judiciaire en France, il ajouta :

« Les paroles que j'apporte ici ne sont pas des paroles de banquet à des hommes préoccupés de ce que sera demain. Tout à l'heure, vous rentrerez dans vos départements et dans vos villes... Je veux que vous partiez là-bas avec la certitude que je ne vous oublie pas, que votre ministre de l'Intérieur, encore qu'il habite Paris, regarde juste qu'au fond de la province, qu'il connaît que le prestige est aussi important qu'à Paris. La requête que je vous adresse, c'est de faire, en ce qui vous concerne, tout votre possible en vue d'augmenter le prestige de votre fonction. Il nous appartient, à nous, de conférer à cette fonction le prestige moral et matériel qui convient, en vous accordant une situation matérielle et morale qui vous permette de vous présenter à la population dans toutes les conditions de dignité voulues. Il ne faut pas que vous soyez des galvandeux... »

Les policiers judiciaires ont écouté ces paroles avec le plus grand plaisir et ils ne doutent pas qu'elles ne soient suivies d'effet à bref délai.

Ils insistent encore une fois sur les inconvénients qui découlent de l'organisation actuelle, pour réclamer la réalisation de l'unification des polices judiciaires. Nous savons que les syndicats professionnels feront tout ce qui est en leur pouvoir pour y arriver.

## La situation politique reste très tendue

### Un Conseil de Cabinet aura lieu aujourd'hui

La journée du 1<sup>er</sup> novembre n'a apporté aucun changement dans la situation politique.

Les divergences qui séparent M. Gaston Doumergue des ministres radicaux-socialistes, subsistent entières, à propos de la limitation du droit d'intervention du Sénat en matière de dissolution de la Chambre.

Pourtant, des efforts sont tentés dans les milieux politiques avec beaucoup d'activité, pour rechercher un terrain d'entente entre le président du Conseil et ses collaborateurs radicaux-socialistes, sur cette question de pure doctrine.

C'est ainsi que le Président de la République a conféré longuement dans la matinée, avec M. Gaston Doumergue ; puis, dans l'après-midi, avec M. Marchandeau, ministre de l'Intérieur.

De son côté, M. Edouard Herriot a eu de nombreux entretiens avec plusieurs de ses collègues du Cabinet, ainsi qu'avec ses amis politiques des deux Chambres.

Le résultat de tous ces conciliabules a été la convocation pour aujourd'hui vendredi à 12 h. d'un Conseil de Cabinet qui aura précisément à rechercher si un accord sur le texte litigieux ou toute autre rédaction est possible.

Cette convocation spéciale des membres du Gouvernement a été favorablement commentée dans les couloirs de la Chambre, beaucoup de députés voyant dans cette initiative le signe que les collaborateurs de M. Doumergue comprennent la gravité de la situation et veulent tenter l'impossible pour éviter une crise gouvernementale dont il n'est pas possible de prévoir les conséquences.

## LES NOUVELLES PIÈCES DE CINQ FRANCS



Voici, à l'hôtel de la Monnaie, les sacs contenant les nouvelles pièces de cinq francs.

## Les cérémonies de la Toussaint



A ROUBAIX. — La foule dans la nouvelle partie du cimetière



A WASQUEHAL. — Les personnalités devant le monument aux morts. Au centre : M. Destailleur, maire, entouré des membres du Conseil municipal. En médaillon : M. Geas, président des Anciens du Capreau, prononçant son discours.



A WATTRELOS. — La manifestation de souvenir au monument aux morts. En médaillon : Le dépôt d'une gerbe.

### A PARIS

#### Le Président de la République devant la tombe du Soldat inconnu

Paris, 1<sup>er</sup> novembre. — Jeudi matin, à 9 h. 30, M. Albert Lebrun, président de la République, s'est rendu à l'Arc-de-Triomphe pour déposer une couronne de fleurs cravatées aux couleurs nationales sur la tombe du Soldat inconnu. Le chef de l'Etat, qui était accompagné du général Braconnier, a été salué à sa descente de voiture par le maréchal Pétain, ministre de la Guerre ; M. Piétri, ministre de la Marine ; le général Denain, ministre de l'Air ; le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris ; M. Langeron, préfet de police, etc.

M. A. Lebrun, entouré des personnalités présentes, s'est incliné devant la tombe symbolique.

A 9 h. 45, le chef de l'Etat prenait place à nouveau dans sa voiture et regagnait aussitôt le Palais de l'Élysée. Quelques instants avant cette cérémonie, le maréchal Pétain avait déposé une gerbe de fleurs sur la tombe de l'Inconnu.

A l'occasion de la Toussaint, de nombreuses cérémonies commémoratives ont eu lieu comme chaque année à Paris et dans la région parisienne. Jeudi matin, après que M. Albert Lebrun, président de la République, eut déposé des fleurs sur la tombe du Soldat inconnu, les représentants du Conseil municipal et du Conseil général de la Seine se sont rendus à l'Arc-de-Triomphe pour accomplir la même cérémonie.

### LEUR LA DALLE SACRÉE. PUIS À 10 HEURES, LES MEMBRES DES BUREAUX DES DEUX ASSEMBLÉES SONT ALLÉS DÉPOSER AUX INVALIDES, DES COURONNES SUR LE TOMBEAU DU MARÉCHAL FOCH.

Peu après l'hommage du chef de l'Etat et celui de la Ville de Paris à l'Inconnu, la section parisienne des anciens de la Rhénanie et de la Ruhr, ajoutée à la décoration florale de la tombe symbolique des gerbes de fleurs cravatées aux couleurs nationales.

Pour clore les différentes manifestations du souvenir, une cérémonie franco-américaine est célébrée au cimetière français de Suresnes. Une délégation du « Military Order Of Foreigners Mars », sous la présidence du docteur Ortion, secrétaire général, est allé déposer une couronne au pied du monument aux morts français.

Le cimetière américain de Suresnes reçut, lui aussi, sa décoration florale pour honorer la mémoire des combattants américains tombés sur le sol français.

**Les entrées dans les cimetières**

Le nombre des entrées dans les cimetières parisiens pour la Journée du 1<sup>er</sup> novembre 1934, s'est élevé à 661.070. Les entrées pour les cimetières de banlieue se sont élevées à 785.905.

L'année dernière, le chiffre des entrées pour les cimetières de Paris était de 677.507 et de 733.108 pour la banlieue.

## L'inauguration et la bénédiction du monument au cardinal Charost premier évêque de Lille

Hier jeudi, à l'issue de la grand-messe solennelle en la cathédrale Notre-Dame de la Treille, à Lille, une cérémonie émouvante, non seulement dans sa simplicité, mais aussi par la mémoire du grand évêque qu'elle honorait, s'est déroulée. Il s'agissait de la bénédiction et de l'inauguration du mémorial élevé au cardinal Charost, premier évêque de Lille, dont les restes reposent dans la cathédrale de Rennes et dont le souvenir est toujours vivace au cœur de ses premiers diocésains.

Ceux-ci ne peuvent oublier l'Évêque de l'occupation, qu'on avait appelé « le premier Français de Lille », celui qui, cinq fois, fut mené pour la France à la barre des conseils de guerre ennemis, celui à qui sa cranerie et sa résistance devant l'invasisseur autant que sa paternelle sollicitude à l'égard des déshérités avaient créé, jusque dans les quartiers de Wasmes et de Saint-Sauveur, une immense popularité.

Energique et puissant meneur de l'union sacrée, il entendit au lendemain de la délivrance de Lille tomber des lèvres de Clemenceau cet éloge bienfait : « Je vous salue, vous avez si bien fait votre devoir d'évêque et de Français que je vous félicite et vous remercie. »

C'est pour perpétuer son souvenir qu'un Comité fut fondé en 1921 pour ériger un monument à sa mémoire. S. Em. le cardinal Liénart s'était inscrit comme président d'honneur. Mgr Vandamme, doyen du chapitre de la cathédrale et M. Delepoulle, président des « Amis de Lille » assumèrent les fonctions de présidents actifs. MM. Louis Lepoutre, de Roubaix ; Jacques Masurel, président des « Amis de Tourcoing » ; Louis Blancart, de Dunkerque, furent nommés vice-présidents. Parmi les membres du Comité figuraient encore des personnalités appartenant à tous les partis, à tous les milieux, industriel, académique, artistique, d'anciens combattants, etc.

Une souscription fut ouverte, qui permit de recueillir les fonds nécessaires pour réaliser l'œuvre en vue de laquelle le Comité avait été créé.

Depuis quelques jours, à l'ombre de cette cathédrale qu'il avait tant aimée, dans l'angle formé par l'avancé gauche du portail Saint-Joseph et le mur en retrait de la chapelle latérale, s'élevait un monument. Le buste du cardinal Charost, dû au ciseau du maître sculpteur Henri Soubricq, qui a su reproduire dans la pierre toute l'aménité du regard, toute la douceur des traits et la bonté de ce bon pasteur, repose sur une stèle émergeant d'un tertre gazonné. De chaque côté, deux sapins ont été plantés, qui lui donneront dans l'avenir un cadre de verdure sévère. Une balustrade en feronnerie, insérée dans un soubassement de pierre bleue, entoure l'ensemble. Sur le fût, une simple inscription a été gravée :

« A Mgr Charost, premier évêque de Lille 1813-1920, hommage de gratitude, 1860-1930. »

**L'inauguration**

En raison du mauvais temps, la remise du monument par Mgr Vandamme, président du Comité de souscription, à S. Em. le cardinal Liénart, a eu lieu à l'intérieur de la cathédrale. Dans la partie septentrionale du transept, une tribune drapée de velours grenat, avait été dressée.

Le cortège religieux se rangea à l'issue de la grand-messe autour de cette tribune. On remarqua la présence de NN. SS. Descamps, archidiacre de Lille ; Lotthé, secrétaire de l'évêché ; les représentants du Chapitre cathédral. Parmi l'assistance, se trouvèrent, outre la Comtesse MM. Crépy-Saint-Leger, Scalbert, anciens conseillers généraux ; Paul Péron-Vrau, Delepoulle, etc.

**Le discours de Mgr Vandamme**

Mgr Vandamme prend d'abord la parole. Il salue ce jour de la Toussaint 1934 qui permet de rendre hommage, après quatre années d'attente, à celui qui fut le premier évêque de Lille et

### La réponse de S. E. le cardinal Liénart

Le Cardinal Liénart, dans une improvisation empreinte de très nobles sentiments et d'une grande élévation de pensée, tient d'abord à remercier M. Delepoulle de la pensée heureuse qu'il a eue, et le Comité tout entier qui l'a réalisée.

Et Rennes garde les restes de Mgr Charost, dit-il, Lille garde son souvenir. Lille se devait donc de rendre hommage à son pasteur qui fut un grand homme d'église et un grand citoyen.

Puis le Cardinal met en relief l'insigne faveur faite au jeune diocèse de Lille qui, grâce à Mgr Charost, brilla dès sa naissance d'un éclat éblouissant et fut paré de la même gloire qui survécut à d'autres diocèses aux origines obscures. L'orateur énumère ensuite les titres de Mgr Charost : docteur de l'Église remarquable par sa science théologique, par ses connaissances profanes, incomparable dans tous les domaines de la pensée ; orateur merveilleux au même titre que tous les grands maîtres de l'éloquence qui illustrèrent les chaires des diocèses de France, et enfin défenseur de la cité comme évêque d'autrefois. Pendant l'occupation, alors que les autorités humaines étaient asservies, il fut le Vexu du devoir, du droit foulé aux pieds, de la morale opprimée.

L'Évêque de Lille, après avoir salué le sculpteur Soubricq, qui sut réincarner dans la pierre les traits populaires à Lille du grand évêque de Lille, se dit heureux d'avoir la parole de son moment qu'il accepte avec reconnaissance au nom du clergé tout entier. Lui-même, comme Mgr Vandamme, tient à faire remarquer en conclusion, que le bon temps n'est qu'un emplacement d'attente. Il affirme que, dans l'avenir, le monument doit se dresser en pleine lumière. A la



En haut (à gauche) : LA FOULE PENDANT LA BÉNÉDICTION DU MONUMENT. En bas (à gauche) : S. E. LE CARDINAL LIÉNART PRONONÇANT SON ALLOCUTION D'ÉLOGES.